

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/111

OBJET : REALISATION D'UNE ETUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE NIVEAU AVANT PROJET POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES NORDIQUES DE ST PAUL – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

CONSIDERANT que la CCVUSP dispose de la compétence « neige », et qu'elle exploite à ce titre les sites et itinéraires nordiques de la vallée, par l'intermédiaire de la Régie Ubaye Ski.

CONSIDERANT la nécessité pour le site de Saint Paul de voir son réseau de pistes évoluer pour permettre la bonne cohabitation, sécuritaire et harmonieuse, des différentes pratiques nordiques (ski de fond, piétons, traîneaux à chiens, fat bikes...)

CONSIDERANT l'importance de développer et maintenir sur ce site des pratiques de loisirs diversifiées, garantes du développement d'un nouveau modèle économique adapté à sa situation.

CONSIDERANT la technicité des travaux envisagés, qui rendent nécessaire la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre de niveau avant projet.

VU la proposition du Service Communautaire « Activités de pleine Nature » qui estime à 20 000 € HT (24 000 € TTC) le cout de cette étude.

Sur proposition de Madame Sophie VAGINAY, Présidente de la Communauté des Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est présentée.
- **DONNE** son accord à la réalisation de cette étude.
- **SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % du montant HT.
- **SOLLICITE** de la Région Sud l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% du montant HT, dans le cadre de la programmation espaces valléens.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses **20 000 € HT (soit 24 000 € TTC)**

Recettes :

Subvention CD04 (30%)	6 000 €
Subvention Région Sud (40%)	8 000 €
Autofinancement Communauté (30%)	6 000 €
Total Recettes	20 000 €

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2020 de la Communauté - Section de fonctionnement – chapitre 011 - art 6226 Dépenses, chapitre 77 - art 774 Recettes

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

